



Rapporteur : Armand BENICHOU
Commission Tourisme
Commission Permanente 10 Juillet 2020

E C O N O M I E

La gouvernance de la gestion touristique : un enjeu majeur pour les acteurs du tourisme et le développement durable des territoires

La gouvernance contribue au développement touristique des territoires

Elle intervient dans le respect des dispositions de la loi NOTRe qui confirme une compétence partagée dans le tourisme.

Elle oblige les territoires à se structurer et à redimensionner leurs projets de développement touristique à l'échelle intercommunale.

Elle se traduit par de nouvelles formes d'organisation impliquant une concertation et des coopérations opérationnelles entre les acteurs complémentaires d'un même territoire.

Des enjeux, de développement durable, organisationnels et sociaux :

- La compétence partagée du Tourisme qui rend difficile la fédération des acteurs,
- La connaissance des caractéristiques et des besoins des destinations,
- L'adaptation et la pérennité de l'offre au regard des évolutions climatiques et de la préservation du patrimoine naturel et patrimonial,
- L'intégration de l'offre touristique dans une approche globale d'aménagement du territoire durable (en termes d'infrastructures, de mobilité, d'hébergement ...),
- La régulation des flux touristiques tout au long de l'année,
- Le partage d'une stratégie et la coordination d'acteurs aux logiques et intérêts souvent divergents voire concurrentiels,
- L'organisation et la structuration des territoires et des acteurs publics et privés en complémentarité pour favoriser un tourisme inclusif basé sur des activités économiques de proximité mais qui dépend du niveau d'ingénierie des professionnels et des territoires,
- La valorisation de tous Labels notamment celui Tourisme et Handicap qui par sa déclinaison favorisera le tourisme des séniors en particulier sur les ailes de saison,

- L'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés du secteur et notamment des saisonniers (rémunération, logement, formation).

Les principaux constats :

La gouvernance de la gestion touristique, constitue une problématique et un enjeu partagés, du fait de sa complexité inhérente à l'implication d'une multiplicité d'acteurs sans chef de file et au caractère transversal de cette activité. En Provence Alpes Côte d'Azur elle se traduit par :

- Une action régionale volontariste pour mettre les acteurs du tourisme en synergie (cf. *Smart Destination*, contrats de filière) avec cependant des territoires encore insuffisamment structurés par manque d'ingénierie et de partenariats et peu axés sur le réceptif,
- Des exemples vertueux en matière de gouvernance et de bonnes pratiques de gestion touristique intégrée avec une mosaïque d'initiatives locales présentant de réels savoirs faire mais encore insuffisamment valorisées, (PNR, Serre-Ponçon),
- Des problématiques récurrentes concernant : Le logement des saisonniers, l'accès au numérique, la gestion de l'offre de proximité par les communes en termes d'accueil, d'hébergement et de voies et réseaux divers,
- Un manque de lisibilité, de suivi et d'évaluation des politiques engagées,
- Des difficultés à rendre attractives les ailes de saisons tout public confondu par manque de ciblage (scolaires, PMR, séniors).

Des préconisations pour une gouvernance touristique au service d'un développement durable des territoires

1 - La gouvernance de la gestion touristique doit contribuer à la mise en place d'une stratégie de développement en faveur d'un tourisme durable, intégré et accessible à tous à travers :



- Une déclinaison du SRDT dans le SRADDET en lien avec le plan climat,
- Une adaptation de l'offre au changement climatique,
- Une logique d'économie territoriale et intersectorielle.

2 - La destination touristique constitue le bon niveau territorial pour mettre en place une gouvernance renouvelée

La structuration des destinations touristiques indispensable à l'émergence de projets communs doit s'appuyer sur les éléments suivants :

- Une bonne connaissance des identités, des atouts et des besoins des territoires Le développement d'un tourisme inclusif,
- Une stratégie lisible et partagée autour d'un projet et d'intérêts communs basée sur :
 - La notion d'appartenance à un territoire avec l'objectif d'optimiser son attractivité et sa compétitivité,
 - L'intelligence collective et l'ingénierie des OTI,
 - Une concertation régulière et en complémentarité des acteurs publics et privés associant les représentants du tissu économique et social du territoire et la population locale pour favoriser une meilleure acceptation du projet,
 - Une volonté politique forte pour fédérer et mettre en synergie les acteurs locaux

3 - Le rôle de la Région

La Région doit faciliter la mise en place d'une gouvernance dynamique et élargie au niveau de chaque destination. Elle repose sur la fédération, la coordination et l'accompagnement des acteurs publics et privés afin de contribuer à l'efficacité des politiques publiques, au déploiement des outils collaboratifs, à la mutualisation des moyens et à l'émergence de projets touristiques dans une approche de développement durable, social et de qualité.

Cette gouvernance doit permettre de :

- Déployer des outils d'observation pour connaître les réalités, les pratiques et les besoins des territoires,
- Renforcer la régulation du flux touristique pour éviter l'effet de saturation, de dégradation du milieu naturel, comme des cadres de vies,
- Offrir une qualité de service et gérer les besoins à travers :
 - Le soutien aux différentes formes de tourisme et aux filières non saisonnières,
 - Le programme *Smart destination* qui doit devenir un réel outil marketing,
 - La promotion des destinations durant les ailes de saison par le CRT.
- Encourager une culture de coopération entre acteurs en y associant l'ensemble des institutionnels et partenaires qui concourent à la richesse de l'offre
- Rendre lisible l'organisation touristique en s'appuyant sur les filières et en accompagnant les professionnels et les territoires en ingénierie,

- Favoriser les aides régionales aux projets de territoires qui fédèrent plusieurs acteurs et au travail partenarial des communes au niveau des EPCI pour la gestion de l'offre de proximité ou pour réguler et encadrer certaines pratiques d'hébergement,
- Travailler avec les acteurs économiques du secteur pour améliorer la qualité de l'offre notamment au niveau du réceptif et de l'accueil et de l'emploi saisonnier en lien avec les partenaires sociaux, l'Etat et la Région,
- Mettre en place un plan pluriannuel régional du tourisme,
- Veiller à une bonne couverture numérique sur tout le territoire régional,
- Promouvoir le tourisme comme une activité majeure pour la région,
- Encourager et soutenir le déploiement des bonnes pratiques à l'instar des Parcs Naturels Régionaux, des circuits de découvertes et dans lesquelles les gestionnaires privés s'impliquent davantage aux côtés du public,
- Soutenir les politiques de réhabilitation de petit patrimoine particulièrement en milieu rural et de montagne,
- Encourager le développement d'une culture d'évaluation à travers des indicateurs de suivi par rapport aux objectifs fixés.

Conclusion

- L'évolution des politiques environnementales et la crise sanitaire actuelle vont impacter fortement l'activité touristique et l'emploi,
- Les acteurs publics et privés doivent repenser le tourisme de demain dans le cadre d'une gouvernance renouvelée pour promouvoir un tourisme durable, innovant et résilient pour tous.
- Il est indispensable de dresser, a posteriori, un bilan complet, économique et social, de cette période inédite afin de déployer un plan de relance pour soutenir et redynamiser le Tourisme régional. Sur ce point, le CESER souligne positivement l'initiative régionale visant à mobiliser et fédérer les institutionnels et les professionnels du tourisme dans le cadre « d'un plan Marshall » dont l'objectif est d'engager des moyens, soutenir l'activité des entreprises, l'emploi et les salariés du secteur à travers la promotion des destinations touristiques infra régionales dans une perspective de développement durable.

